



Nuisance de proximité sur terrain constructible

Par **COULAUD**, le **20/02/2009** à **12:07**

J'ai un terrain situé en zone constructible en limite avec un terrain communal. La commune a réalisé une plate-forme de surface > 100m² par du remblaiement. Je conteste la hauteur de remblaiement (> 2m) et la nature des matériaux constituant le remblai (appareils sanitaires et gravats de chantiers de construction, source de pollution pour le terrain et le ruisseau qui traverse le terrain). L'aménagement n'a fait l'objet à priori d'aucune déclaration préalable.
Comment faire corriger la nuisance apportée au terrain: technique, financière...?